LE Crime d'Oudezeele

UN GARDE FRAPPÉ DE QUIZE COUPS DE COUTEAU

Le meurtrier, qui est un repris de justice, est en fuite

ÉTAT DÉSESPÉRÉ DE LA VICTIME

Un horrible crime a été commis jeudi dernier, vers 8 heures du soir, dans la petite commune d'Oudezeele.

Cette commune est une petite commune de [illegible] située à 8 kilomètres de Bienvillers, [illegible] nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de parler de ce village, où [illegible] crimes furent commis. Le premier remonte à l'année 1896. La victime fut le serrurier du pays, qui, l'assassina, un nommé Van Ingelandt, qui fut guillotiné à Hazebrouck le 15 janvier 1897.

Le second, en mai 1902 : la victime, un vieillard de 76 ans, le nommé Deranoy, fut [illegible] par un ouvrier, Lecleire, âgé de 26 ans, et qui fut condamné à 20 ans de travaux forcés.

LE CRIME

Jeudi, vers 8 heures, le nommé Ternynck [illegible] 45 ans, dangereux repris de justice, [illegible] épouse, le garde de la commune d'Oudezeele, [illegible] Ternynck, qui avait à la main un couteau, lui porta un violent coup [illegible] lui faisant une blessure profonde [illegible] le garde s'échappa à pied. Le garde eut encore le courage de se défendre, et dans la lutte il fut [illegible] de l'autre côté du chemin, où il s'effondra, épuisé. Le garde se trouvait à terre, Ternynck lui fit de la tête de la main gauche et de la main droite les [illegible] coups de couteau, dont trois à la tête, quatre au ventre et quatre dans la région du cœur.

LES SECOURS

Le garde ayant crié à l'assassin, au secours, une voisine, Mlle Marie Accou, 34 ans, sortit de chez elle et voyant Ternynck frapper à coups de couteau, rentra chez elle et, à l'aide d'un fusil, donna l'alarme en tirant sa première balle en l'air. Cette jeune fille n'écoutant qu'son courage, mit en joue l'assassin et pressa la détente, mais le coup ne partit pas. L'assassin avait aperçu le fusil, se mettant à trois jambes, emportant l'arme du crime et le fusil du garde.

Le meurtrier traversa le village, tenant en main le fusil, de l'autre son couteau ouvert. Il s'est rendu au hameau de Rivaldet, qui est en repaire de traqueurs, et alla sonner son forfait. Tous ses amis l'applaudirent, car tous eurent des démêlés avec le garde.

ARRIVÉE DE LA GENDARMERIE

Aussitôt la gendarmerie de Steenvoorde prévenue, se rendit sur les lieux, où elle commença son enquête, et apprit que Ternynck n'avait pas quitté le pays. Aussitôt des battues furent faites de tous côtés, mais toutes les recherches furent vaines.

Le docteur Heem, de Cassel, appelé, donna les premiers soins au blessé et constata qu'un coup était des plus graves, celui porté au ventre.

DESCENTE DU PARQUET

Le parquet avait été averti jeudi dans la nuit, s'est transporté à Oudezeele vendredi matin, par le train de 8 heures 30.

Les magistrats étaient composés de M. Lancrenon, procureur ; Coupillaud, juge d'instruction, et Dessomerville, commis-greffier.

Arrivé sur les lieux, le maire, M. Blavoet, [illegible] de l'enquête les différentes péripéties du crime et quelques renseignements sur les refuges du criminel.

M. Coupillaud s'est rendu au domicile du garde, où celui-ci fut interrogé. Son état ne permettant point d'interrogatoire, le juge entendit en court récit du crime. Le récit est celui que nous donnons plus haut. De la le juge est allé, accompagné du maire, au domicile de Ternynck. La porte se trouvant fermée, une fenêtre fut ouverte par force et une perquisition fut faite, qui demeura infructueuse.

LES CONSTATATIONS

M. Heem, docteur à Cassel, qui a donné les premiers soins au blessé, a fait les constatations suivantes. La victime portait : deux coups de couteau en travers de la tête droite, un coup au milieu de la joue droite, trois coups dans la région du cœur et quatre coups au ventre, dont un très grave et qui aurait atteint les intestins.

Ce dernier décèdera sans doute grâce à sa forte constitution, le garde pourrait se rétablir lentement.

LES ANTÉCÉDENTS DE TERNYNCK

Comme nous le disons plus haut, Ternynck est un dangereux repris de justice, et a eu plusieurs fois maille à partir avec le garde d'Oudezeele.

Il y a quinze ans exactement, l'ancien garde champêtre d'Oudezeele a reçu un coup de couteau au cou par le même Ternynck.

En août 1908, le 24, vers 10 heures du matin, le garde Vanhobel aidait les ouvriers du maire à achever un travail, quand arriva Ternynck, qui invoqua ouvertement le garde de lâche, etc., etc. Ternynck, furieux que le garde ne lui répondait pas, prit un marteau et pour passer sa colère, il frappa sur l'église. Le maire, arrivant au même moment, Ternynck insulta de nouveau le garde aussi que le maire. Cette affaire est venue à l'instruction et Ternynck fut condamné à 8 mois de prison.

Ternynck a été plusieurs fois condamné par les tribunaux d'Hazebrouck et de Dunkerque pour fraude, coups et blessures.

A DUNKERQUE

Une ferme incendiée

PAR LA FOUDRE

Un orage d'une violence inouïe s'est abattu pendant la nuit sur la région de Dunkerque. Pendant plus d'une heure, de dense nuée éclairée fulgurante eut embrasé le ciel accompagnée de formidables coups de tonnerre et d'une pluie diluvienne.

La foudre est tombée en plusieurs endroits. Dans la région de Capelle, un chalet appartenant à M. Ziegler a été foudroyé. A Bierne, à Grande-Synthe, des cheveux en pâture ont eu le même sort.

A Coudekerque-Branche, la foudre a mis le feu à une grange dépendant de la ferme Hondermarck, située le long de la ligne belge, à proximité du territoire de Téteghem.

Il était environ deux heures lorsque M. Hondermarck, éveillé par l'orage, aperçut la grange qui flambait. Sans prendre le soin de se vêtir, il courut réveiller ses domestiques. Avant tout il fallait, pensait-il, sauver les chevaux et les bestiaux.

Grâce à la présence d'esprit du fermier et à l'intervention de ses domestiques, les bêtes purent être retirées saines et sauves.

Pendant ce temps, le feu, non combattu, faisait des progrès effrayants.

Bientôt il en communique à la maison d'habitation.

M. Hondermarck fit alors prévenir les pompiers qui accoururent sur les lieux du sinistre. Mais il était trop tard.

Les flammes terminaient leur œuvre de ruine. Tout flambait, tout crépitait, tout s'effondrait.

A sept heures, il ne restait plus que des murs calcinés. La ferme n'existait plus.

A présent gisent à terre les briques, les poutres réduites en cendres, les tuiles.

Heureusement il y a assurance. La grange est assurée pour 4000 fr., la maison d'habitation pour 6.500 fr. et le mobilier pour 1000 fr.

Mais les pertes sont beaucoup plus élevées

A SERQUS

Terrible drame de la foudre

UNE MAISON BRULÉE — TROIS PERSONNES CARBONISÉES

Un horrible incendie allumé par la foudre, s'est déclaré à Serqus, dans la nuit de jeudi à vendredi. Trois personnes ont trouvé la mort. Voici le récit d'un voisin qui arrive le premier sur les lieux :

A 1 heures 1/4 du matin, au éclair, j'ai vu un phénomène épouvantable, quelque chose d'aussi rouge apparut. Lorsque j'arrivais sur les lieux, il m'était impossible de rentrer dans la maison et j'allais chez les voisins, demander de la lumière et quelques renseignements sur les refuges du criminel.

M. Coupillaud s'est rendu au domicile du garde, où celui-ci fut interrogé. Son état ne permettant point d'interrogatoire, le juge entendit en court récit du crime. Le récit est celui que nous donnons plus haut. De la le juge est allé, accompagné du maire, au domicile de Ternynck. La porte se trouvant fermée, une fenêtre fut ouverte par force et une perquisition fut faite, qui demeura infructueuse.

LES CONSTATATIONS

M. Heem, docteur à Cassel, qui a donné les premiers soins au blessé, a fait les constatations suivantes. La victime portait : deux coups de couteau en travers de la tête droite, un coup au milieu de la joue droite, trois coups dans la région du cœur et quatre coups au ventre, dont un très grave et qui aurait atteint les intestins.

Ce dernier décèdera sans doute grâce à sa forte constitution, le garde pourrait se rétablir lentement.

A VALENCIENNES

Chute mortelle

Elie Cluzet, 67 ans, pensionnaire de l'hôpital général, est tombé sur le sol d'une fenêtre qui en était distante de 10 mètres et fractura la boîte crânienne. La mort a été instantanée.

A ARRAS

MORT D'UN TERRITORIAL

Jeudi soir, vers huit heures, le soldat territorial Debailleul, appartenant à la 8e compagnie du 67e, se trouvait au cabaret Allart-Breuval, situé en face la caserne Lévis et à l'angle de la rue Héronval et des Quatre-Crosses; il plaisantait avec quelques camarades, quand tout à coup il se sentit indisposé. Il voulut sortir pour prendre l'air, mais à peine avait-il posé le pied dehors qu'il tomba comme une masse sur le sol. Ses camarades s'empressèrent de le relever, mais comme il ne donnait plus signe de vie, ils le transportèrent à l'infirmerie. Malgré les soins qui lui furent prodigués on ne put le rappeler à la vie. Debailleul avait succombé à une affection cardiaque.

Ce malheureux territorial laisse une veuve et trois enfants qui habitent Farbus. On lui prévenir sa veuve avec tous les ménagements d'usage. On juge de l'émotion de la pauvre femme.

Le Crédit à Long Terme

DANS L'INDUSTRIE

Nous avons reproduit hier sous ce titre un article de M. Pierre Feure, extrait de la « Revue des grands intérêts économiques », et de la « Prévoyance Sociale », dont le siège est 8, rue des Augustins, à Lille. Voici pour ceux qui seraient tentés le sommaire de cette intéressante revue :

Sommaire : Le Crédit à long terme dans l'industrie : Pierre Feure ; Les Dénombrements financiers ; Vers les retraites ouvrières : G. Sauvage-Evrard ; Le Royaume des Beurs ; Antoine Fabre, de l'Académie ; Le Pluie dans le monde : Tous et Suisses en cire ; Jacques Bonne ; La Ronde des poupées ; Contes étoiles ; L'Esprit qui court ; Assurance sur la vie en 1906 ; L. de Saint-Rémy ; L'Orientation et la faculté de travailler ; H.-B. ; La Canons de marine à tir rapide ; Commandant L. ; Une Pendule cosmographique et astronomique : Docteur Thouzeau ; L'Ancêtre ; La Loi de 1905 et les Sociétés d'Assurance-Vie ; Bibliographie : Pierre Lenoux ; Cous de la terre : Edouard Perrier, inspecteur général de l'instruction publique ; Le Dictionnaire illustré ; L. S. ; La Résurrection de l'Orient et la Question française en Turquie : L. Sacus ; Çà et Là : Inflammabilité de l'argenture des glaces : Emile Raymond ; Les Brigandines Bernard et le Mouvement des récoltes ; Comment commoder les bananes : Louis Morissetan ; Les Origines du Jardin des Plantes ; Un beau trage ; Petite Correspondance ; Echos de Partout et à Propos de Tout.

A propos du travail dans les prisons

Une lettre de M. Viviani à l'Association Syndicale textile

Vous m'avez fait part de l'émotion qu'avait soulevé dans les milieux ouvriers la décision prise de la commande de 2 millions de mètres de toile faite par le ministère de la Guerre à la prison de Clairvaux.

M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, qui fut saisi de la question, vient de me faire connaître que l'administration pénitentiaire n'avait pas sollicité une commande de ce genre par le département de la Guerre.

La commission interministérielle de la régie du travail n'a simplement présenté une enquête auprès de toutes les administrations publiques en vue de se rendre compte de la nature et de l'importance des objets que ces administrations sont tenues actuellement par fournisseurs privés. Le ministère de la Guerre a fourni ces renseignements ; les autres départements ont répondu négativement.

La commission a présenté cette enquête à la demande des sociétés et syndicats des confectionnés militaires, non pas en vue d'enlever à l'industrie privée l'intégralité des fournitures qui lui sont demandées actuellement, et d'en faire bénéficier les établissements pénitentiaires, mais en vue d'affecter la main-d'œuvre pénale aux fabrications les plus variées et de réduire par conséquent aux limites les plus étroites la concurrence que cet élément peut exercer sur les ateliers libres aux industries qui sont spécialisées dans la production des fournitures destinées à l'administration de la Guerre.

Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale :
RENÉ VIVIANI.

Écoles Supérieures de Commerce

Par arrêté du 17 mai 1909, M. le ministre du commerce et de l'industrie, a fixé à 3 145 le nombre des bourses de l'Etat de 400 fr. chacune qui pourront être attribuées lors de la prochaine rentrée, aux élèves de l'Ecole supérieure de commerce de Lille.

Les demandes des candidats devront être déposées à la Préfecture avant le 15 juin 1909. Elles seront établies sur papier timbré et accompagnées 1° d'un extrait du rôle des contributions; 2° d'un état présentant la situation de famille et de fortune des parents du candidat. Des formules de cet état sont déposées à la Préfecture (1re division, bureau des sciences et arts) ; 3° d'un certificat de bonne vie et mœurs ; 4° d'une pièce authentique établissant que le candidat est de nationalité française et qu'il aura 15 ans au moins au 1er octobre.

LES GRÈVES

Chez les coupeurs de la maison Coutineau, à Lille

Vendredi matin, une délégation des coupeurs grévistes a été reçue par M. Lévy, qui a maintenu sa décision au sujet du contremaître dont les grévistes demandaient le renvoi ; les coupeurs pourront réintégrer les ateliers aux conditions habituelles.

Les grévistes ont déclaré qu'ils exigeaient toujours le renvoi de M. Cherticker et qu'ils ne rentreraient qu'à cette seule condition.

Vers quatre heures du soir, les coupeurs se sont formés en cortège, à la Bourse du Travail, et, précédés d'une pancarte avec l'inscription : « Les coupeurs grévistes de la Maison Coutineau », ils ont parcouru en rangs serrés, dans le plus grand calme, les rues de la ville et sont rentrés à la Bourse du Travail vers six heures et demie.

En service d'ordre avait été organisé à la sortie des ateliers de la Maison Coutineau, mais il n'y eut aucun incident à signaler.

Les tisserands d'Anstaing

Rien à signaler à ce sujet et ce n'est que l'établissement en entier chôme.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Valenciennes. — Jeudi a été célébré le mariage de Mlle Yvonne Giard, fille de feu M. Pierre Giard, conseiller municipal, avec M. Gustave Morel, vétérinaire de 1re classe, fils du maître-ébénistes de la marée, M. Charles Duthard, maître, avait fait à unir les jeunes époux à qui il a adressé quelques paroles de félicitations, pleines de charme.

Les témoins de le mariée étaient M. Léon Menjon, président honoraire de la Commission des examens de Saint-Cyr, officier de la Légion d'honneur, et M. Georges Giard, libraire-éditeur à Valenciennes ; ceux du marié, M. le colonel Duprat, du 1er cuirassiers, et M. Alphonse Morel, son frère, ingénieur à la Compagnie des mines d'Anzin.

DANS L'ARMÉE

M. Caron Auguste domicilé à Lille, est nommé faisant fonction de concierge-ouvrier de 2e classe, à l'Hôtel du Quartier général du 1er corps, à Lille.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

A Valenciennes. — MM. Hoffa de l'Ecole primaire supérieure de Valenciennes, et Canivet, instituteur adjoint à Aacq, viennent de subir avec succès les épreuves du concours pour le professorat d'agriculture et d'horticulture.

Association Amicale des Cantonniers du Nord. — Le 21 mai, à 11 heures et demie du matin, l'Association Amicale des Cantonniers du Nord s'est réunie en Assemblée générale, dans une des salles de la mairie de Bouchain, sous la présidence de M. Moreau, Pierre. Etaient présents : quatre-vingts membres, représentant deux cent quatre cantonniers, membres de l'Association. Ont volé l'ordre du jour suivant : Les vœux émis en leur faveur à le dernière assemblée [illegible] général du Nord, envoient [illegible] de nombreux signataires, [illegible] de leur dévouement [illegible] tre qu'une prompte solution [illegible] [illegible] ainsi que des armes. On sait chacun que tour à tour les habitèrent chez M. Pontiliou, rue Apollelier, 32, chez Mme veuve Guibert, rue de la Clef, chez M. Mathieu, rue Neuve, 8, et enfin chez M. Guisse.

M. Gayot, qui a entendu ces diverses personnes, lui propéder à d'actives recherches.

ENTRE FRÈRES

Une discussion assez grave a eu lieu entre les frères Louis et François Schaepman, habitant le quartier de Wasquehal.

François Schaepman, 36 ans, dont le tribunal correctionnel de Lille, le 4 juillet 1908, prêté de l'argent à son frère Louis, de quelques années plus jeune que lui. Ayant réclamé, hier, le dette qui lui était due, Louis Schaepman entra dans une violente colère et lui, [illegible] son aîné qui travaillait dans un chantier situé au n° 77 du boulevard Montebello.

Avec brutalité il se jeta sur lui et, d'un coup de poing, l'envoya rouler par le sol.

Tous en émoi, l'infortuné s'est tiré d'après le gauche. Après avoir reçu des soins à l'hôpital de la Charité, il a regagné son domicile.

LILLE

AUDACIEUX ÉSCROCS

L'homonymie leur sert à accomplir leurs exploits

M. Guyot, chef de la sûreté, vient d'ouvrir une enquête sur des escroqueries d'un genre qui de nouveau paraît d'originalité.

Les auteurs sont deux individus âgés l'un d'une quarantaine d'années, l'autre de trente-cinq ans environ. Ils ne sont pas encore sous les verrous mais grâce au signalement détaillé qui a été fourni de leur personne, la police espère mettre rapidement la main sur eux.

Le système qu'ils employaient était en somme assez simple. Venus on ne sait d'où, ces deux personnages louaient des chambres garnies en divers endroits de la ville, s'attachant à choisir leurs appartements chez des négociants. Invités à « coucher » dans cet avril sur le livre de garni, les locataires demandent comme nom celui de leur propriétaire, ayant soin toutefois d'inscrire un prénom qui tout en possédant le même initiale, n'était cependant le leur.

C'est cette similitude de nom qui devait leur servir à opérer tout à l'aise et sans grand danger les opérations indélicates qu'ils avaient projetées.

Ils commençaient dès lors toute une série d'escroqueries et dans tous les coins de la France envoyaient des commandes de toutes sortes de marchandises.

Les fournisseurs avaient bien la prétention de s'assurer de la solvabilité de leurs clients, mais ce que les agences de renseignements ignoraient, c'est qu'à côté des commerçants très honnêtes se trouvaient de hardis escrocs qui se servaient de leurs noms pour pratiquer un commerce d'un autre genre.

Invariablement, les agences, qui ignoraient cette homonymie créée à dessein, répliquaient que les acheteurs offraient toutes les garanties désirables.

Ainsi, par ce système, les filous arrivaient à se faire livrer une quantité de marchandises dont ils n'avaient encore à régler le montant.

Mais, hélas, tout à une fin et si les escrocs ne purent être arrêtés, leur « trait » fut cependant découvert. Ainsi dernièrement à Pérenchies, dans un hôtel, on constatait l'absence de la propriétaire, dont M. Jules Guisse, bravement, se s'inscrivait. Comme deux frères Jean et Jérôme Guisse. Or, M. Guisse avait été remplacé depuis un an environ par M. Corroyer. Laissée chez des [illegible] le renseignement, la veuve de la propriétaire n'a pas livrer les marchandises que les escrocs avaient sollicitées. Ainsi, peu après, fut découvert le pot-aux-roses, mais déjà les audacieux malfaiteurs avaient disparu.

De l'enquête à laquelle la police s'est livrée, il résulte que des dernières rapports [illegible] [illegible] ainsi que des armes. On sait chacun que tour à tour ils habitèrent chez M. Pontiliou, rue Apollelier, 32, chez Mme veuve Guibert, rue de la Clef, chez M. Mathieu, rue Neuve, 8, et enfin chez M. Guisse.

M. Gayot, qui a entendu ces diverses personnes, lui propéder à d'actives recherches.

A l'Hôpital

UN OUVRIER BRULÉ PAR UN ACCIDENT DU TRAVAIL

Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'un accident grave dont fut victime, à Lomme, [illegible] Cantiny, [illegible] Lomme, [illegible] Cantiny, [illegible] chemin de fer de Lomme, [illegible] Cantiny, [illegible] chemin de fer de Lomme, [illegible] Cantiny, [illegible] chemin de fer de